

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 novembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 25

Représentés : 4

Absents : 11

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 novembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL,

Étaient absents : M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Claude CLEYET-MARREL, Mme Marie-Ange FAVEL, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Patricia MAURY, M. Benoît PEIGNÉ, M. Roger RIBOLLET, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT (pouvoir à M. Richard LABALME), M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Secrétaire de séance : Mme Laure FANGET

N°2023/11/28/01 – Révision du zonage d'assainissement de la commune d'Illiat – Arrêt du zonage et mise à l'enquête publique

Vu les articles R.2224-7, R.2224-8 et R.2224-9 et l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur MICHAL, Président de la commission Assainissement rappelle que le zonage d'assainissement de la commune d'Illiat est existant mais qu'une révision de celui-ci est nécessaire dans le but de le mettre en cohérence avec le nouveau Plan Local d'Urbanisme et le zonage des eaux pluviales de la commune.

Monsieur MICHAL rappelle que la révision du zonage d'assainissement a été confiée au bureau d'études Réalités Environnement. Les pièces du dossier étant constituées, il est donc proposé de valider et d'arrêter le projet de zonage d'assainissement et de le soumettre à enquête publique conjointement avec le Plan Local d'Urbanisme et le zonage des eaux pluviales de la commune.

Après avis favorable de la commission Assainissement du 7 novembre 2023,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ARRETE le projet de zonage d'assainissement de la commune d'Illiat, tel que figurant sur le plan annexé à la présente délibération,

DECIDE de soumettre à enquête publique le zonage d'assainissement présentement arrêté,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 28 novembre 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Plan du projet de zonage d'assainissement

Maître d'ouvrage (Assainissement) :



Communauté de communes
Bresse et Saône
Parc Visiosport - 166 route de
Franchelains
01090 MONTCEAUX
Tel. : 04 74 06 46 26

Maître d'ouvrage (eaux pluviales) :



MAIRIE
01140 ILLIAT
Mairie d'Illiat
Le Bourg
01140 ILLIAT
Tel. : 04 74 24 06 70

Bureau d'études :



Réalités Environnement
165, Allée du Bief
01600 TREVOUX
Tel. : 04 78 28 46 02

Suivi du dossier :

Numéro : 2111007-2305026
Phase : 1
Version : 1
Date : Août 2023
Echelle : 1/3 000
Réalisation : JPA
Responsable projet : MAV

Légende

Ouvrages

- Regard de visite*
- ☒ STEU
- ▲ Poste de refoulement

Réseaux

- Séparatif - Eaux usées - Gravitaire
- - - Séparatif - Eaux usées - Refoulement

Zonage d'assainissement

- Assainissement collectif - En vigueur
- Assainissement collectif - Projet
- Zones en assainissement non collectif**

(*): Vert: Unitaire Rouge: Eaux usées Bleu: Eaux pluviales

(**) Les zones du territoire communal non représentées sur cette carte sont situées en zones d'assainissement non collectif



0 25 50 75 100 125 m

